

**Commune de Vich, Procès-verbal No 13, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 3 décembre 2024 à 20h00**

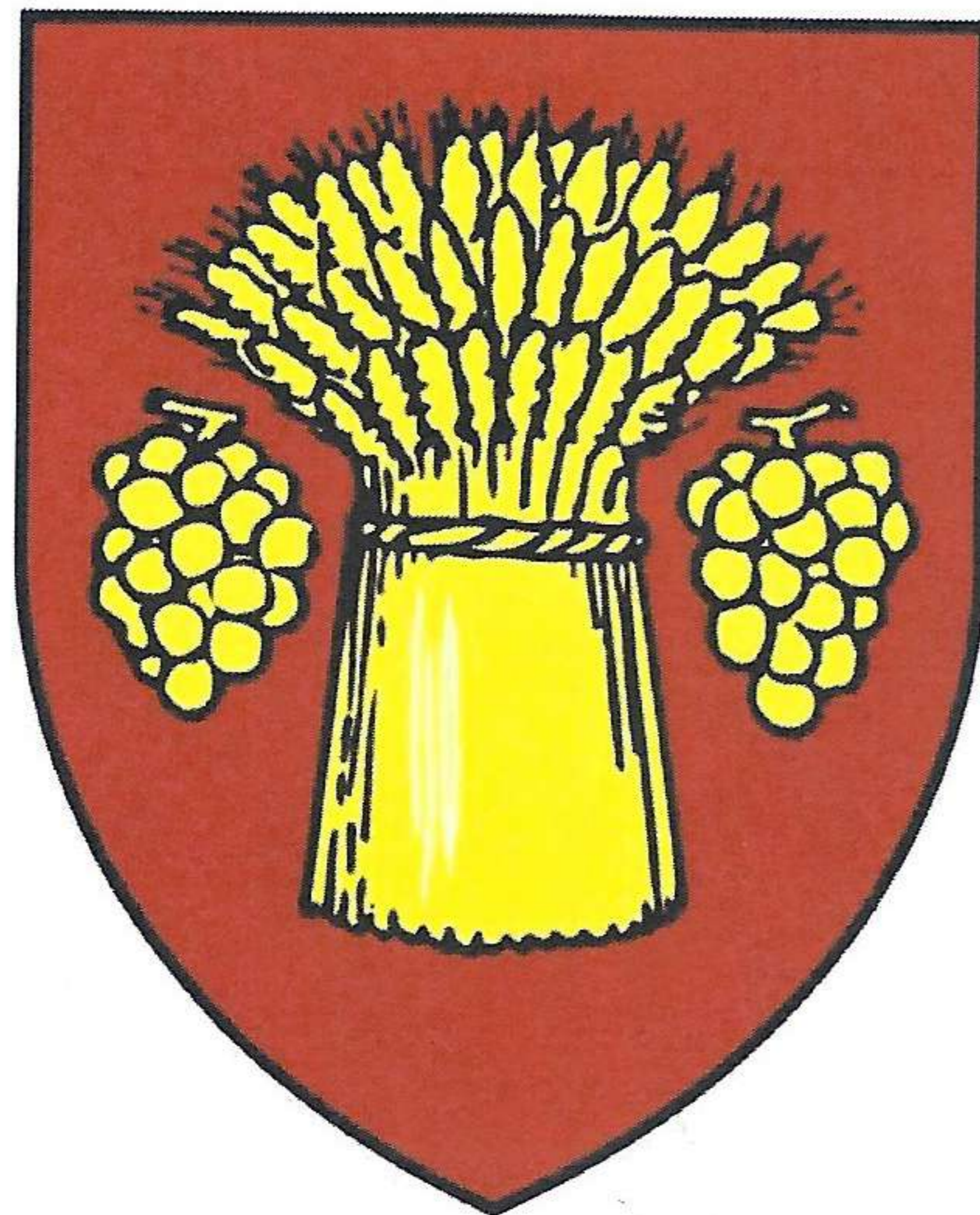


Table des matières

1. Appel nominal	122
2. Adoption du procès-verbal du 08.10.2024.....	122
3. Adoption de l'ordre du jour proposé	122
4. Intervention des délégués des instances intercommunales.....	122
5. Préavis 05/2024-2025 - budget du ménage communale pour l'année 2025	123
6. Nomination d'une commission ad'hoc pour le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré	125
7. Liste des préavis connus pour la séance suivante.....	126
8. Communications Municipales	126
9. Communications du bureau	127
10. Divers et Propositions individuelles	127
11. Clôture de la séance	130

Le Président, M. Christian BRONSIL étant absent, nous serons sous la gouvernance du Vice-Président M. Cyrille GHISTE. Il souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduit par la Syndique M^{me} Antonella SALAMIN. Il salue la présence de la presse avec M^{me} Marie-Christine FERT pour le Journal de la Côte.

1. APPEL NOMINAL

La Secrétaire procède à l'appel nominal des membres, avec 30 membres présents sur 40, 8 excusés, 2 absents *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 08.10.2024

Le Vice-Président demande s'il y a des corrections ou remarques. Aucune. Nous passons au vote.

Le procès-verbal 08.10.2024 est accepté 26 OUI, 2 abstentions

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE

Le Vice-Président demande s'il y a des modifications ou questions. Aucune. Nous passons au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

4. INTERVENTION DES DELEGUES DES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le Vice-Président donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

Région de Nyon

Le délégué, M. Roger BRAND a participé à la séance du 30.10.2024. Le projet du « Lapin blanc » a été accepté et soutenu à large majorité par les communes de Région de Nyon. Un référendum a été lancé par des opposants, mais lors de cette dernière séance, le soutien au projet était important par toutes les communes et même l'Etat, donc il ne voit pas de danger avec celui-ci.

AISE

La déléguée, M^{me} Sao DANZ a participé à la séance le 30.10.2024. Il y a eu une explication sur le projet TSP (travailleur social de proximité) qui travaille sur les villages du haut Le Vaud et Begnins.

Mission

Soutenir les jeunes de 12 à 25 ans dans leur recherche d'autonomie et favoriser les liens entre elles/eux et les institutions

Pour les jeunes :

- Gratuité
- Confidentialité
- Libre adhésion

Méthode

Multiplier les points d'accroche pour permettre l'expression d'une demande



Le projet d'agrandissement de l'école de Le Vaud a également été présenté. Avec l'ajout d'un 3^e étage pour deux salles de classes, une salle des maîtres convertible en salle de classe si besoin et une grande salle partageable en deux salles de classes. Ceci en vue de répondre aux normes cantonales.

Agrandissement du site scolaire de Le Vaud

Le bâtiment Ecole, propriété de l'AISE se prête bien à cette extension. Il est relativement facile de lui ajouter un étage.



Le collège de Begnins date de 1999 et en 2007 a été créée l'AISE. En 2009, les statuts de l'AISE étaient approuvés. M. **Guillaume STROBINO** le Directeur actuel du collège de Begnins est satisfait des perspectives mis en place par le CODIR. Un postulat, demandait de pouvoir faire une fête pour les 25 ans du collège de Begnins et l'anniversaire de l'AISE, mais ne sachant pas s'il fallait se baser sur 2007 ou 2009, ceci à créer de la confusion sur le vote de ce postulat. Résultat et certitude il n'y aura pas de fête pour les 25 ans du collège.

ORPCi

Le délégué M. **Claudio GRECO** a participé à la séance du 18.09.2024. Le règlement du personnel et le budget 2025 ont été approuvés. La répartition par habitants par année est de CHF 20-22 et la projection future restera stable. Un sujet récurrent revient dans ce CI avec la transformation du bâtiment de Prangins. Il sera nécessaire d'investir encore CHF 1'200'000 pour la rénovation en 2025 et probablement encore un crédit en 2026 pour clore cette rénovation. Dans le budget 2025 sont inclus la réfection des toits, qui n'ont pas encore été rénovés.

M. **David MURITH** demande qui gère les abris antiatomique et surtout celui sur Vich ? M. **Claudio GRECO** répond que certains sont gérés par l'ORPC mais ce n'est pas le cas pour celui de Vich. M. **Richard STOECKLIN** complète en expliquant que le Canton fait des contrôles de mise en conformité. Dernièrement un rapport a été fait par le Canton, avec des mesures à prendre pour corriger la non-conformité. Les travaux sont demandés et effectués sous la responsabilité de la Commune. Donc l'abri de Vich est opérationnel comprend M. **David MURITH**.

5. PREAVIS 05/2024-2025 - BUDGET DU MENAGE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2025

Le Vice-Président passe la parole à M^{me} la Syndique **Antonella SALAMIN** qui nous indique les changements entre l'ancienne et la nouvelle péréquation (NPIV), qui entrera en vigueur au 01.01.2025. Cette péréquation fait partie du budget pour CHF 3'300'000 plus de 48% des charges.

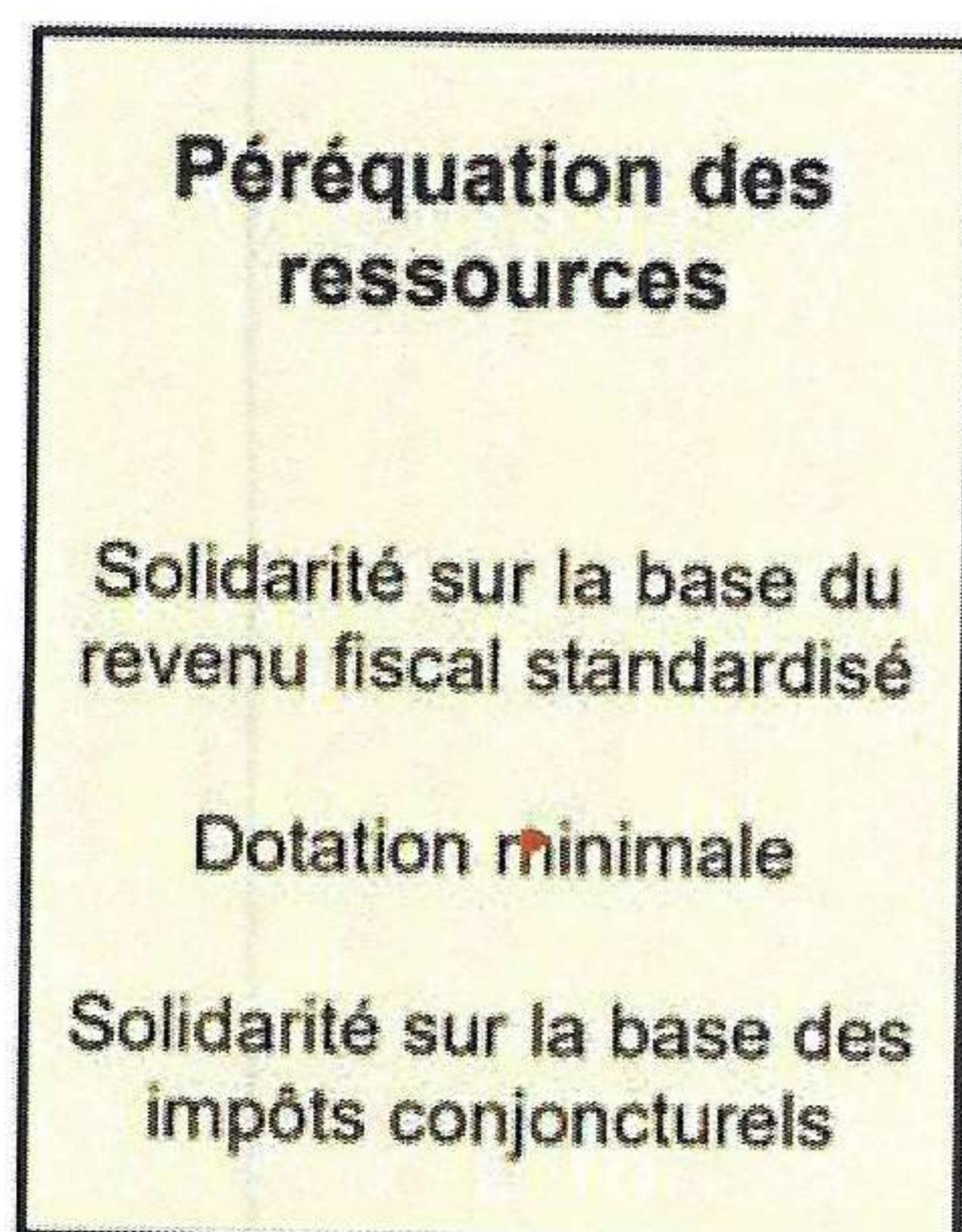
La nouvelle péréquation se divise en plusieurs lots. Pour définir les ressources et les besoins.

Péréquation des ressources	Péréquation des besoins structurels	Charges particulières des villes	Factures cantonales non péréquatives
Solidarité sur la base du revenu fiscal standardisé	Surface productive	Couche population	Participation à la cohésion sociale (PCS)
Dotation minimale	Altitude et déclivité	Compensation de la participation aux déficits des lignes de trafic urbain	Facture policière
Solidarité sur la base des impôts conjoncturels	Elèves pondérés		

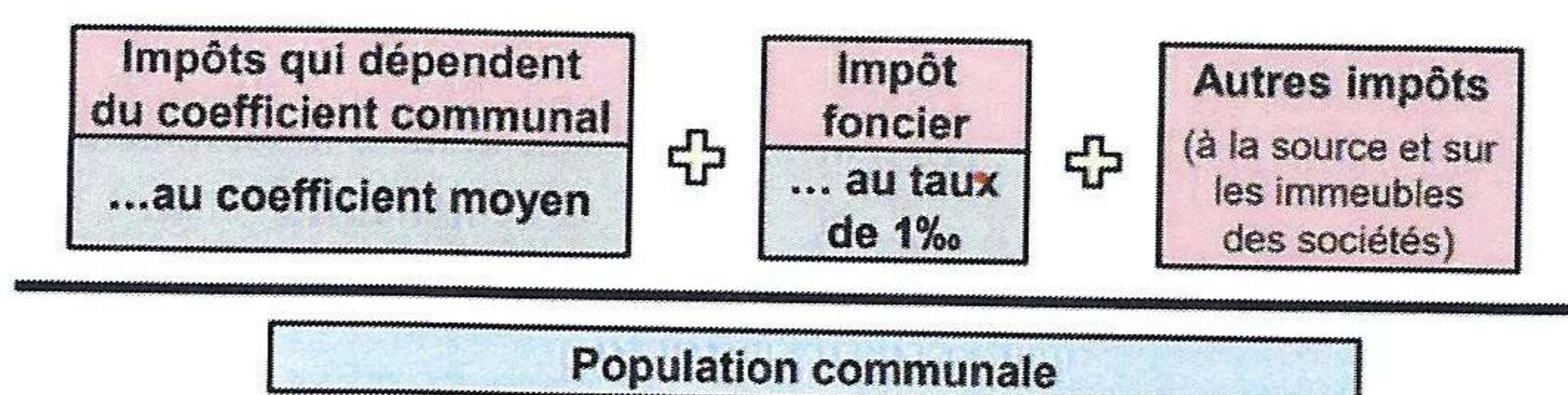
- Un système de péréquation plus simple, plus transparent, sans effets de bord, non manipulable et plus facile à piloter

- Une architecture de base qui reprend ce qui se fait dans tous les autres cantons

C'est quoi le revenu fiscal standardisé ?



- Revenus fiscaux que chaque commune serait en mesure de générer avec une charge fiscale « standard » = identique pour tout le canton



- Selon le décompte prévisionnel 2025, le revenu fiscal standardisé par habitant moyen de l'ensemble des communes est d'environ CHF 3'300

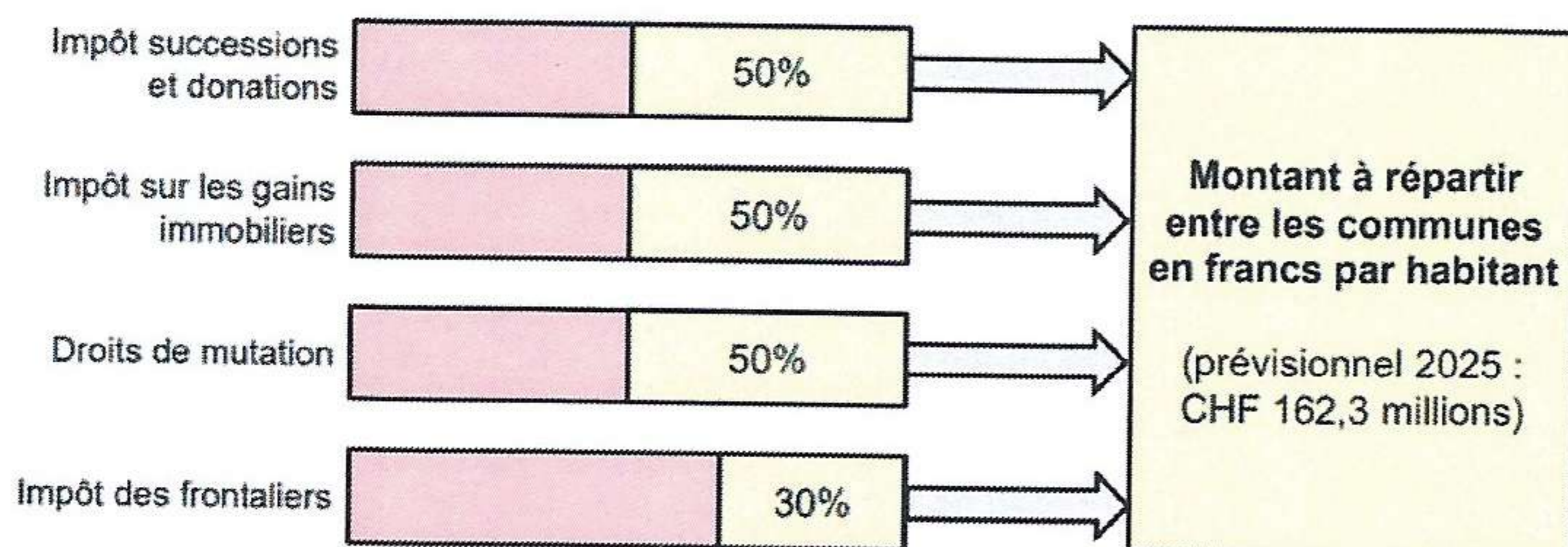
C'est ce que la Commune encaisse, en fonction des biens.

Les communes ont chacune des taux d'imposition différents. Idéalement il faudrait un taux identique moyen et les communes qui perçoivent plus d'impôts donne à celles qui reçoivent moins sur une moyenne fixée et divisé par le nombre d'habitants. Vich est à CHF 4'800 (de revenu fiscal moyen) donc elle devra reverser CHF 1'400'000 à la péréquation, comme contributeur.



Solidarité sur les impôts conjoncturels

Mécanisme du système actuel conservé, mais en dehors du financement de la PCS



Nota bene : il s'agit d'impôts qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu fiscal standardisé (RFS)

Le même principe de solidarité, tout est mis dans un « pot commun » et les communes qui reçoivent plus, reversent à celles qui perçoivent moins. Vich était un peu en dessous de la moyenne et a reçu CHF 22'000. Sur chaque ressource la Commune peut être contributeur ou bénéficiaire.

Péréquation des besoins structurels

Surface productive
Altitude et déclivité
Elèves pondérés

Surface productive, plus le territoire à gérer est important par rapport à la population de la Commune, plus le coût par habitant de cette gestion sera important. Une commune qui a beaucoup de forêt recevra plus de la part du Canton. Altitude moyenne fixée à 730 mètres, Vich étant en dessous elle ne recevra rien. Elèves pondérés, une compensation pour tenir compte des communes qui ont plus d'élèves que d'autre, 1,2 élèves à Vich qui perçoit CHF 5'900. C'est le Canton qui reverse l'argent.

Pour les charges particulière des villes, la NPIV tient compte de la population. Vich a plus de 1000 habitants, pour la 1^{ère} tranche des 1000 habitants elle touchera CHF 125 par habitants. La 2^e tranche avec les 774 habitants, Vich touchera CHF 350. Les villes avec plus d'habitants auront besoin de plus de fonds pour des infrastructures que celle avec moins d'habitants. Vich est contributeur à CHF 497'000. La NPIV tient compte du trafic urbain. Vich verse CHF 136'000 dans le pot commun. La NPIV péréquation des ressources c'est en totalité CHF 379'000'000 de pot commun.

Charges particulières des villes

Couche population
Compensation de la participation aux déficits des lignes de trafic urbain

**Factures cantonales
non péréquatives**

Participation à la
cohésion sociale (PCS)

Facture policière

La PCS est calculée par habitants, anciennement facture sociale. Avant elle était calculée en fonction du point d'impôt, dorénavant par division avec le nombre d'habitants. La facture policière reste similaire.

Vich est à CHF 3'343'000 de péréquation en totalité (facture sociale comprise). L'acompte 2025 est légèrement plus élevé que l'acompte 2024, parce qu'il tient compte des revenus plus importants en 2023. L'avenir nous dira comment va évoluer ce modèle de cette nouvelle péréquation. Les calculs sont faciles avec des totaux a divisé par habitant. Finalement le budget du ménage communal 2025, comprend cette nouvelle péréquation.

Le MCH2, c'est un changement de plan comptable obligatoire en 2026, donc le budget 2026 sera sous ce nouveau schéma MCH2.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°05/2024-2025.

Le **Vice-Président** ouvre la discussion.

M^{me} Marguerita DORNIER observe dans le groupe 61 - Police revenus, des macarons, elle demande des explications sur ceux-ci ? **M^{me} Antonella SALAMIN** explique que la Municipalité en parlera dans les communications de la Municipalité juste un peu plus tard. L'introduction d'un règlement pour le stationnement privilégié, avec des macarons pour les parkings à Vich. Les macarons seront payants. Il figure dans le budget le groupe 43 - avec CHF 10'000 pour la mise en place des panneaux et dans le groupe 61 un système de contrôle avec l'engagement des ASP (agent de sécurité publique) en partenariat avec la ville de Gland qui viendront mettre des amendes. Elle explique que ces charges et revenus sont déjà pris en compte dans le budget 2025 et spécialement avec le nouveau groupe 61, qui n'existait pas auparavant. **M^{me} Marguerita DORNIER** demande si le parking privilégié sera pour les habitants de Vich ? Oui, mais la Municipalité détaillera les explications dans les communications municipales.

M^{me} Antonella SALAMIN précise que le compte 22 indiqué dans le rapport de la commission des finances, est bien le compte des intérêts de l'emprunt et non l'emprunt lui-même.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°05/2024-2025 est accepté à l'unanimité

6. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD'HOC POUR LE REGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORE

M^{me} Carol WUERSCH explique que le Canton a introduit une nouvelle règle. Les arbres, la verdure sont sous surveillance intensive, il faudra demander l'autorisation, pour par exemple, abattre un arbre car il faudra automatiquement le remplacer. Un règlement est en préparation et pour ceci il faut nommer cette commission.

Le **Vice-Président** demande des candidats. Il faut trois membres et un suppléant.

Sont candidats :
M. **Éric PASCHE**
M. **Didier PLUSS**
M^{me} **Belinda SCHAER**
M^{me} **Nathalie STREIT**, suppléante

Ils sont élus par applaudissement.

7. LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA SEANCE SUIVANTE

M^{me} **Antonella SALAMIN** indique les préavis connus :

- Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
- Acceptation d'un legs de feu M. **Michel GUEX**

Elle précise que le Conseil a délégué à la Municipalité le pouvoir d'accepter les legs de manière générale, sauf quand il y a une charge liée au legs et c'est le cas. Ceci sera sous la supervision de la commission des finances.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** nous donne l'information suivante. La Commune de Vich a fait un recours au Tribunal Fédéral contre le décompte 2021 et 2022 de la facture sociale, cependant cette demande n'a pas encore abouti, c'est toujours en cours. En attendant un comité avec des représentants de 30-35 communes ont fait recours pour le décompte 2023. Le comité de travail trouve que cette décision est longue et elle peut durer sur cinq à six ans ont confirmé les avocats. M. **Luigi LONGHI** pense que cette attente engendre des frais supplémentaires, mais est-ce que finalement Vich peut espérer récupérer une somme d'argent ? L'espoir fait vivre répond M^{me} **Antonella SALAMIN**. La discussion avec le Canton est compliquée, mais l'affaire suit son cours avec les juristes.

M. **Jean-Claude BISSAT** concernant les travaux du chantier de la Maison du Tilleul. Suite à l'acceptation du crédit d'investissement de juin 2024, le chantier a pu débuter début septembre. Le 10.09.2024 le désamiantage et l'épuration ont commencé. Mi-octobre la démolition intérieure puis le démontage du toit et d'une partie de la charpente ont commencé. Les échafaudages mis en place n'entravent pas trop la chaussée et ne perturbent pas le trafic.

Le bâtiment devient squelettique, il reste la partie nord-est, côté route de Gland, comme une coque vide. Il y a souvent une face cachée dans la rénovation et lors de la réunion avec l'architecte et l'entreprise Perrin, début novembre, il en résulte que l'état des murs en moellons (cailloux ronds ou ovales) sur la façade sud-est est instable et le mortier s'effrite. Le chantier a été bloqué suite à cette découverte et M^{me} **Antonella SALAMIN** a participé à la séance exceptionnelle avec l'entreprise Perrin, l'ingénieur et l'architecte. La Municipalité souhaitait pouvoir garder ces murs, mais il en a été décidé autrement, la décision n'était pas facile à prendre. Les 2/3 de la façade nord-est côté route de Gland seront démolis avec prudence. La tour sera préservée jusqu'à 1m50 – 2 mètres de haut, depuis la base du bâtiment. L'entreprise Perrin déterminera par la suite les composants pour consolider la base de la tour. Ceci amène à une prolongation de deux, trois semaines de retard sur le planning initialement prévu. M^{me}

Antonella SALAMIN rassure l'Assemblée, les coûts supplémentaires seront pris sur le compte divers et imprévus déjà budgété et validé.

M. Philippe MUNDLER annonce sa démission pour fin décembre car il quitte la Commune de Vich. Il remercie ses collègues de la Municipalité et toute l'administration de Vich pour leur travail formidable. Il est applaudi.

M. Richard STOECKLIN annonce la rénovation de l'éclairage du terrain de football. L'éclairage est désuet, avec des ampoules énergivores et de vieux panneaux de contrôle. La Municipalité va profiter de cette rénovation pour changer les poteaux de l'éclairage et un raccord sera mis en place à l'arrière des poteaux. Ceci a pour but d'éclairer avec un halo de lumière le chemin qui mène aux Gaudenies.

M^{me} Carol WUERSCH indique que Vich est généreuse en places de parking, avec des places illimitées, un parking gratuit ce qui induit un grand nombre de « voitures ventouses ». Mais avec les 19 places perdues avec la rénovation du bâtiment des Tilleuls, le parking devient compliqué. Elle nous informe qu'il y aura prochainement un règlement. Ce règlement maintiendra les zones bleues au centre du Village pour les commerces et des zones blanches de 4h00 pour permettre une durée plus longue de parcage de 07h00 à 19h00, samedi compris et le soir libre et le dimanche libre. Des macarons payants sont prévus soit à l'année, soit visiteurs, soit à la journée ou d'autres formules pour les habitants de Vich. La Commune de Gland a accepté par convention signée de laisser à disposition des ASP pour le contrôle et l'autorisation de mettre des amendes.

L'éclairage de la passerelle de l'école est censé être en fonction depuis plus de deux semaines mais les boîtes électriques doivent être défectueuses et l'éclairage ne fonctionne toujours pas. Elle continue de demander les interventions du SEIC.

9. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Vice-Président** indique que nous avons reçu la démission de **M^{me} Isabelle MUNDLER**. Nous n'avons donc plus de suppléants depuis le 08.10.2024, elle ne sera pas remplacée.

Nous devons remettre le solde des jetons de présence à une association. Il rappelle qu'en juin les conseillers qui le souhaitent peuvent venir récolter leurs jetons. Les autres années, les jetons de présences étaient remis aux Cartons du Cœur à Gland, mais d'autres associations sont possibles, s'il n'y a pas d'autres propositions, ils seront versés aux Cartons du Cœur. C'est bien le cas.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Discussions autour du chantier de la Maison du Tilleul :

M. Luigi LONGHI suggère qu'au chantier du bâtiment du Tilleul soit posé un revêtement type tapis en caoutchouc sur le côté de la place de jeux, afin que les personnes à pied ou avec les poussettes puissent circuler plus facilement, sans terrain boueux. **M. Jean-Claude BIS-SAT** retient cette proposition et en prend note.

M. Claudio GRECO rebondit sur la communication de la Municipalité. Il trouve dommage que malgré toutes les analyses et sondages exécutés il en ressorte ce problème de murs, mais fort heureusement aucune incidence sur le budget, ni de manière majeure sur le timing. Il aurait souhaité que la commission des bâtiments soient informées avant ce soir au Conseil. Le

fait est que ceci touche un élément historique et que la commission des bâtiments avait pour souhait de le maintenir le plus possible. Il aimerait que s'il y a une autre surprise la commission des bâtiments soit informée. La suite qui sera donnée à cet analyse sera soumise à la commission promet M. **Jean-Claude BISSAT**. M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que le budget tient la route, mais confirme également que les autres informations seront transmises à la commission.

M. **Kurt TRITTEN** demande s'il est prévu des réserves au budget pour ce dépassement de coûts ? M^{me} **Antonella SALAMIN** complète que oui, le préavis comprend CHF 230'000 de réserve pour les divers et imprévus.

M. **André JAQUET** demande s'il y a des inquiétudes pour les autres murs de la Maison du Tilleul ? Pour l'instant pas de problèmes ni d'inquiétudes affirme M. **Jean-Claude BISSAT**. M^{me} **Antonella SALAMIN** complète en expliquant que l'ingénieur civil indiquait qu'ils iraient délicatement pour la démolition des murs en consolidant les autres.

M. **Marcel BIEDERMANN** demande si les murs côté route de Gland qui sont en mauvais état, lors des travaux, ceci induira des perturbations pour la circulation sur la Grand'Rue. M. **Jean-Claude BISSAT** indique que les perturbations sur la route sont prévues pour une semaine. M. **Marcel BIEDERMANN** demande également qu'est-il prévu pour éviter que le trafic ne soit sur la rue de la Duda et sur la route de Gland ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que rien n'est prévu. Le trafic est réglé visuellement avec des employés et un palette lumineuse, ce n'est que quelques jours. La DGMR n'a pas mis de feu de circulation pour ne pas bloquer complètement la circulation. Même en temps normal sans les travaux, il est impossible d'empêcher les personnes de passer sur ces rues.

Discussions autour des macarons payants pour les parkings :

M. **Luigi LONGHI** trouve l'idée des macarons très bien pour les Vichois, mais ne comprend pas que ce macaron soit payant pour les habitants de Vich. La situation actuelle permet de se garer gratuitement et avec ce macaron, c'est aux habitants de payer ? Il ne trouve pas normal que les habitants de Vich doivent payer les conséquences de ces incivilités, avec les voitures ventouses. Les Vichois payent des impôts et ils devraient suffire à avoir la gratuité de ce macaron pour les habitants. M^{me} **Carol WUERSCH** indique qu'il faudra compenser les coûts, notamment ceux de la surveillance avec les ASP. Toutes personnes habitants dans un immeuble doit payer son parking, donc c'est un peu justice que dorénavant tout le monde paie pour son parking. M. **Luigi LONGHI** possède une place de parc privée qui est souvent utilisée par des tiers et il se sent impuissant, dans ce cas les ASP mettront des amendes.

M. **André JAQUET** rend les habitants de la Commune attentifs que malgré, le macaron payant, les places ne seront pas réservées.

M^{me} **Marguerita DORNIER** demande si l'obtention des macarons sera possible pour les entreprises et leur camionnette ? Pendant leur durée de travail à Vich oui, répond M^{me} **Carol WUERSCH** et ceci sur tous les parkings. M^{me} **Marguerita DORNIER** demande combien coûtera ce macaron ? et quand sera-t'il en vigueur ? Il coûtera environ CHF 600 par an, répond M^{me} **Carol WUERSCH** mais en attente encore d'ajustement avec « Monsieur Prix » et le règlement est en cours de finalisation. Le règlement sera envoyé au Canton pour approbation, il faut préparer les panneaux, passer par la FAO, donc au premier trimestre 2025.

M. **Jean-Pierre SUTTER** pense qu'il faut une mise à l'enquête pour l'étude de ce nouveau règlement. M^{me} **Antonella SALAMIN** répond que ce n'est pas nécessaire car indiqué dans le règlement de Police. Il est inscrit dans ce règlement qu'il est délégué la compétence à la Municipalité pour la création de ce règlement de stationnement. En revanche les panneaux seront soumis à la DGMR.

M. **Stéphane DEMUYNCK** demande si le montant prévu pour le macaron pourrait être soumis à l'approbation du Conseil Communal ? M^{me} **Antonella SALAMIN** répond que la Municipalité étudie encore les prix dans la région. C'est de la compétence municipal et cette demande ne passera pas devant le Conseil.

Discussions autour des éclairages :

M^{me} **Marguerita DORNIER** demande d'optimiser l'éclairage prévu pour le chemin des Gaudenies, car le terrain de football n'est pas tous le temps éclairé ? M. **Richard STOECKLIN** répond que l'éclairage du terrain de football sera sur demande de, par exemple, les entraîneurs. L'éclairage côté terrain boisé des Gaudenies sera indépendant et temporisé, il sera allumé la nuit jusqu'à 22h00, pas de possibilité de le faire s'allumer lors de passage car est situé sur zone de forêts, réglementées afin de laisser la faune tranquille.

M^{me} **Myriam ISELI** explique que son appartement est éclairé par l'éclairage du terrain de football qui est resté allumé toute la nuit. Elle demande une solution pour que les éclairages ne restent pas allumés toute la nuit ? M. **Richard STOECKLIN** avoue que c'est effectivement arrivé, car les entraîneurs oubliaient d'éteindre l'éclairage du terrain de football. Dorénavant, un timer a été inséré sur le tableau de commande pour que cet éclairage s'éteigne après un oubli et au plus tard à 22h00.

M. **Jean-Claude BISSAT** rebondit sur cette discussion d'éclairage en indiquant que la Municipalité a fourni un bel effort cette année avec les illuminations de Noël et notamment avec l'illumination de la casquette du forum des Pralies, qui s'éteint grâce à une horloge à 23h00. Les spots sous cette casquette sont avec un détecteur de mouvement et sont sensibles. Par contre s'ils restent allumés toute la nuit c'est qu'il y a un problème.

M. **Mark TRITTEN** demande si les décorations de Noël coutent chères ? Oui, répond M^{me} **Carol WUERSCH**. M. **Mark TRITTEN** trouve que d'autres villages sont plus illuminés, Vich reste triste. Le giratoire Marcel-Poncet est décoré, mais il manque des décorations sur des arbres ou autres dans les rues du village. M. **Jean-Claude BISSAT** rappelle que pendant des années les éclairages et illuminations étaient restreintes. Le centre du village sur la fontaine est décoré, la casquette du forum des Pralies, nouveauté de cette année, les autres extrémités du village seront décorées mais pas illuminées.

M^{me} **Marguerita DORNIER** apprécie la décoration de Noël de cette année. M. **Jean-Claude BISSAT** la remercie et trouve qu'il est compliqué de concilier entre mettre des illuminations, mais pas de trop, pour ne pas déranger le voisinage.

M. **Luigi LONGHI** indique que l'éclairage de la passerelle de l'école a fonctionné quelque jours. La nuit abyssale est passée à une lumière avec un néon beaucoup trop fort ! M^{me} **Carol WUERSCH** explique que normalement des normes cantonales sont prévues pour ce genre de néon.

Divers :

M. **Michel PEIRIS** indique que le matin c'est impossible de circuler à vélo sur la route de Gland à moins de rouler sur le trottoir. Il souhaiterait un point de situation avec les divers projets qui avaient été proposés ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique qu'un projet de 2019 pour la remise en état du pont est prévu avec des pistes cyclables. Aujourd'hui une discussion avec une passerelle du côté d'Eikenot qui traverserait l'autoroute. Le chemin des vélos serait de passer la Grand'Rue, la rue de la Duda et ensuite rejoindre la route de l'Etraz. Les deux projets sont en attente, car si le projet de la remise aux normes du pont est concluant, pas besoin de la passerelle et vice-versa. Elle confirme que le pont et le giratoire vont être transformé pour le meilleur passage du bus, pour favoriser la mobilité douce. Les travaux seront effectués d'ici 2027 sinon plus de subvention fédérale.

M. **Stéphane DEMUYNCK** demande où en est le dossier avec le problème de l'architecte et les joints sur ce forum des Pralies ? Il a vu dans le budget un montant pour de la rénovation de ce bâtiment, y a-t-il eu des infiltrations d'eau ? M. **Jean-Claude BISSAT** explique qu'il n'y a toujours pas de réponse de la protection juridique, ni de la RC de l'architecte. La Municipalité s'en étonne de cette non-réponse, mais c'est entre les mains de l'assurance. Le budget prévu n'est pas dû aux infiltrations, mais est pour de la maintenance et entretien. Par exemple des parquets doivent être refaits ou de la peinture dans ce forum. C'est de l'usure normale qui est dû en partie à l'utilisation des locaux et surtout par des enfants de l'UAPE.

M^{me} **Antonella SALAMIN** nous donne les prochaines dates du Conseil Communal :

11.03.2025
17.06.2025
07.10.2025
02.12.2025

Elle remercie le travail de M. **Philippe MUNDLER** pour sa fonction et son travail dans l'exécutif depuis mai 2020. Il venait d'emménager à Vich et s'est proposé en tant que Municipal et a été élu. Apprécié avec un esprit d'entrepreneur et aller toujours de l'avant, elle lui souhaite bon déménagement et bonne suite.

La Municipalité invite tous les conseillers pour un apéro dinatoire pour ce dernier Conseil de l'année 2024.

11. CLOTURE DE LA SEANCE

Le **Vice-Président** remercie l'Assemblée et clôt la séance à 21h40.

Au nom du Conseil Communal

Le Vice-Président
M. **Cyrille GHISTE**



La Secrétaire
M^{me} **Valérie ZEENDER**